

**PV du conseil de l'UFR SVTE du 05 octobre 2021 à 9h30**  
**En présentiel- Salle Wangari Maathai**

**Etaient présents :**

**Collège A**

- *Présents ou représentés* : M. FAIVRE, Mme CHLUBA (procuration à M. THOMAS à 10h15), M. FARA, Mme LEBORGNE-CASTEL (procuration à M. DER), Mme LELOUP, M. NARCE (à partir de 12h15 procuration à M. BELLENGER), Mme NICKLAUS (procuration à Mme LELOUP), Mme VENNIN (procuration à M. FARA), M. WENDEHENNE (procuration à Mme ROSNOBLET).
- *Absent* : M. KHAN

**Collège B**

- *Présents ou représentés* : M. BELLENGER (à partir de 10h10), Mme BESSON-BARD, M. COLLINS (procuration à M. RIALLAND), M. MANIERE (procuration à Mme CHLEMAIRE), M. PELLENARD, Mme QUIQUEREZ (procuration à M. PELLENARD), M. RIALLAND, Mme ROSNOBLET (à partir de 10h10), M. THOMAS, Mme TROMPIER.

**Collège des personnels BIATSS**

- *Présents ou représentés* : Mme CHLEMAIRE, M. DER, Mme EVROT-CARRICAN (procuration à Mme GAETAN), Mme GAETAN.
- *Excusé* : M. ROLLIN

**Collège des usagers**

- *Présents ou représentés*: M. BELLEGUEULE, Mme PORTERAT (procuration à M. BELLEGUEULE), M. KRYPIEC, M. DA CRUZ (procuration à M. KRYPIEC).
- *Absents (titulaires)* : Mme SAPALY, M. ALOGUES, Mme MOTARD, M. DI FILIPPO.  
*(Suppléants)* : Mme CARLOT, Mme JAL, M. BROCARD, Mme BEAUVICHE, M. MAZOYER, Mme HEIJENS

**Collège des personnalités extérieures**

- *Présents ou représentés* : M. JOUBERT (procuration jusqu'à 12h15 à M. NARCE), Mme FOUGERON (procuration à M. FAIVRE).
- *Excusées* : Mme BOISSON, Mme MACE
- *Absents* : Mme DA SILVA, M. GERVAIS, M. MONNOT, Mme VAN WYMELBEKE.

**Membres consultatifs**

- *Présents* : Mme CLERGET, M. COLLIN
- *Absent* : M. BATT

**Membres invités**

- *Présents* : Mme CASAS, responsable de l'antenne financière, Mme TOUSSAINT, responsable du service scolarité,
- *Excusée* : Mme FLACANDJI-MONASSON, secrétaire de direction.

❖ **Conseil plénier :**

**1. Approbation du PV du 13 juillet 2021**

Après prise en compte d'une modification sollicitée par M.DER, le PV est approuvé :

**24 pour, 2 abstentions**

**2. Informations du Directeur d'UFR**

- **Compte rendu de la réunion des directeurs de composantes et de laboratoires du 2 Septembre 2021**

**Budget de l'uB (points saillants) :**

- Demande de rééquilibrage de la dotation sans réel succès (+ 200 KE)
- Hausse GVT : + 2,6 ME
- Hausse charge enseignement faible (MEEF, BUT, effectifs de certaines filières)
- Hausse crédits de fonctionnement (+ 10% sur la dotation des laboratoires)
- En résumé : fondamentaux solides sauf pour la masse salariale

M.FARA précise que cette augmentation de la dotation des laboratoires ne porte que sur la partie « université » et qu'en 2022, une enveloppe destinée aux nouveaux enseignants-chercheurs sera financée sur ces 10%.

**Campagne d'emplois**

La stratégie de l'Université est d'essayer de reconduire les emplois vacants.

- 62 postes d'EC et enseignants ouverts aux concours en 2022, 50 sur sections identiques et 11 redéploiements internes intra-composantes
- 1 transformation de contractuel en PRAG
- 78 ATER (48 sur support vacant et 31 sur supports uB (vs 25 en 2021)
- 34 emplois BIATSS ouverts aux concours en 2022 et 10.5 contractuels nouveaux

**Plan Vélo**

Une indemnité de 200 € par an est instaurée en faveur des personnels qui se rendent sur leur lieu de travail à vélo, non cumulable avec l'abonnement de transports en commun.

Mme CHLEMAIRE et M. NARCE soulignent la nécessité d'avoir des dispositifs sécurisés pour les vélos, soit dans le bâtiment, soit à l'extérieur (cage Divia).

Le directeur d'UFR répond que la demande a déjà été présentée à l'uB mais qu'elle n'a pu aboutir pour raisons budgétaires.

**Trois cents ans de l'uB.**

Des événements commémoratifs seront organisés en 2022.

- **Prochain contrat (2024- )**

**Evaluation HCERES – Echéances**

- Laboratoires - Auto-évaluations et projets : 15 Juin 2022 par l'établissement

- Formations - Auto-évaluations : 15 Juin 2022 par établissement
- Projets : à fixer (début 2023 ?)
- Nouvelle maquette : septembre 2024

M.COLLIN souhaite savoir s'il faut avancer d'un an la mise en œuvre de l'arrêté licence.

M.PELLENARD demande si un travail sur l'arrêté licence a déjà été conduit à l'uB.

Le directeur d'UFR répond qu'une réflexion a été menée à l'uB sur l'approche « compétences ». Il n'y aura *a priori* pas d'élément de cadrage très fort de la part de l'établissement.

M.NARCE souhaite savoir s'il y aura une évaluation globale à l'échelle de l'uB ou formation par formation.

Le directeur d'UFR répond que ce devrait être entre les deux : une évaluation globale et un focus sur certaines formations.

M.NARCE demande si des informations ont été communiquées sur le transfert des masters recherche à la COMUE. Il semblerait que l'uB et l'UFC aient donné leur accord.

Le directeur d'UFR répond qu'aucune information n'a été donnée sur ce sujet.

#### **Rencontres uB-Lycées le 6 Octobre 2021**

L'objectif de cette réunion à laquelle participeront M. FAIVRE et M. PELLENARD est de stimuler les liens lycées/université, de faire connaître l'uB aux enseignants de lycée.

#### **Points sur les inscriptions/effectifs des formations**

Mme TOUSSAINT présente les points saillants :

- 1857 inscrits (pas définitif), baisse des effectifs en L1, hausse en L2 et L3.
- De plus en plus de candidatures RI.
- 3500 candidatures sur E-candidat, de la L2 aux M2 (sauf RI)
- Forte augmentation des recours présentés en CAES : 30 en 2020, 239 en 2021, une grosse part sur la mention biologie-santé, 3 ont été acceptés, 2 sont venus.
- Sur Parcoursup, les candidatures ont augmenté : 3032 en L1 SV (contre 2663 en 2020) et 1973 en LAS (contre 1901 en 2020).

M.PELLENARD regrette que la LAS ne soit pas remplie malgré nos bons résultats.

M.COLLIN pense que cette moindre attractivité s'explique par l'effet covid car les candidatures en CPGE ont progressé de 10 %. Les cours avaient été maintenus en présentiel en CPGE, contrairement à l'université.

M.THOMAS souhaite savoir combien d'étudiants de LAS sont passés en 2<sup>ème</sup> année de santé.

M.PELLENARD précise que 16/ 27 candidats ont été admis.

M.COLLIN a assisté à la 1<sup>ère</sup> CAES chargée d'étudier les recours pour l'accès en M1 et souligne que le tableau n'était pas à jour et qu'il ne savait pas ce qu'il fallait faire.

### 3. Questions financières

#### ♦ *Bilan du DOM 2021 pour 2022 (crédits et dotation horaire)*

- Stabilité de la dotation de fonctionnement : 140 KE. Demandes non retenues : 30 000 € pour les serres et crédits d'investissement

- Légère baisse de la notification en heures d'enseignement : 28 190 h (environ 1000 de moins qu'en 2021, dont 327 enlevées pour le MEEF). Heures demandées pour les référents L1, L2, L3 non accordées.

#### ♦ *Vote des orientations budgétaires pour le budget 2022*

- Dotation uB stable
- Incertitude sur le montant de la taxe d'apprentissage : inscription d'une recette prévisionnelle de 14000 €
- Hausse de la dotation des laboratoires
- Développement de l'apprentissage : 2 LP, 3 M2 et passage du M2 AMAQ à 100 % en contrats de professionnalisation
- Maintien du prélèvement de 3% sur les laboratoires
- Proposition de changement du mode de prélèvement sur les ressources SEFCA

M.BELLENGER explique que le dispositif actuel comporte un prélèvement variable (2 ou 10% selon qu'une partie de la maquette doit être autofinancée ou pas) ainsi qu'un prélèvement au titre des amortissements pour les filières qui investissent. Le constat a été fait que cela conduisait à une iniquité et pouvait dissuader d'investir. Les responsables pédagogiques ont été réunis et deux propositions de modification des taux de prélèvement sur les ressources de la formation continue leur ont été présentées : 15% ou 19% et suppression de la retenue pour amortissements. Le taux de 15% conduisait à un équilibre par rapport à l'année 2021 et le passage à 19% permettait à l'UFR d'obtenir 6000 € de plus, redistribués à la formation initiale.

Les responsables pédagogiques présents ont opté à l'unanimité pour le taux de 19 % et la suppression du prélèvement amortissements.

L'UFR espère que la dynamique de la formation continue et de l'apprentissage va se poursuivre. Un travail est en cours avec la chargée de communication du SEFCA, en vue de faire connaître nos formations à l'extérieur et promouvoir l'alternance.

M.FAIVRE remercie M. BELLENGER, ainsi que les responsables pédagogiques, et poursuit la présentation des orientations budgétaires :

- Maintien de la même enveloppe dédiée aux filières et aux départements, à la maintenance des matériels pédagogiques, à l'entretien des minibus, au parcours Cypi
- Augmentation de l'enveloppe dédiée aux sortes pédagogiques : 8000 € contre 5000 en 2021 (en cofinancements)
- Réduction de l'enveloppe logistique et fonctionnement général à 43600 € contre 48687 en 2021.

Ces orientations budgétaires sont soumises au vote :

**Unanimité (29 pour)**

#### ♦ *Sorties d'inventaire*

Demande de M. PERRI pour 3 PC : n° RANE 15018078, 15020007, 15022463

**Unanimité (29 pour)**

#### 4. Questions statutaires

- ♦ **Election des membres des commissions à bulletins secrets :**
  - Communication :  
1 BIATSS : pas de candidat  
2 sièges d'étudiants, 1 candidate élue : Sofia BOUSHIQ (28 voix)
  - Enseignement :  
1 BIATSS : Siham HICHAMI élue (27 voix)
  - Personnel :  
1 BIATSS : Aline BONNOTTE, élue (29 voix)
  - Recherche :  
1 siège de doctorant, pas de candidat
  - Relations Internationales :  
1 étudiante : Sofia BOUSHIQ, élue (29 voix)
- ♦ **Election d'un membre du bureau :**  
1 BIATSS : Angélique EVROT-CARRICAN, élue (29 voix)
- ♦ **Election de 2 étudiants au conseil du département licence** : pas de candidat

#### 5. Questions pédagogiques

- ♦ **Information sur une éventuelle modification des modalités de contrôle des connaissances (scénario alternatif)**

Le scénario alternatif ci-dessous a été transmis à l'Université le 23.09.2021, suite au message du président de l'université :

*« En fonction de la situation sanitaire, l'UFR SVTE se réserve le droit de mettre en œuvre un scénario alternatif des modalités de contrôle des connaissances pour le semestre 1, le semestre 2 et la session de rattrapage de l'année 2021-2022 (dans le respect des délais fixés par le référentiel des études de l'Université de Bourgogne). Ces modifications peuvent prendre la forme d'une neutralisation, d'épreuves à distance, d'épreuves écrites remplacées par des épreuves orales, le remplacement d'un examen terminal par les évaluations de contrôles continus".*

*En cas de passage du CT au CC, les étudiants doivent être informés au moins 15 jours avant toute nouvelle évaluation. En cas de passage du CT au CC, les étudiants qui n'ont pas la moyenne pour un Elément Constitutif d'une UE se voient proposer soit une seconde chance soit une session de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives. La décision du passage au scénario alternatif sera prise par la commission de l'enseignement de l'UFR, elle sera communiquée au directeur de l'UFR, qui en avisera le Président de l'Université de Bourgogne, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. Les étudiants seront avertis a minima 2 semaines avant sa mise en application. »*

- ♦ **Passage à l'apprentissage des L3 professionnelles DPGE et ADNT**

Ces deux licences professionnelles passent à l'apprentissage à la rentrée 2021.

**Unanimité (29 pour)**

♦ **Modification de la fiche filière de la L3 SV**

Cette modification concerne le statut d'AJAC ; la volonté est de se réaligner sur le référentiel et de prévoir, comme en L2, que le jury souverain propose le statut AJAC aux étudiants.

**28 pour, 1 abstention**

**6. Questions relatives aux ressources humaines**

♦ **Bilan du DOM 2021 pour 2022 (Enseignants-Chercheurs et BIATSS)**

1) Enseignants-chercheurs

Nos demandes de publication ont été acceptées pour :

- Le poste de PRAG libéré par Claire OLIVE
- Le poste de MCF libéré par Catherine CARDINAL-LEGRAND, occupé actuellement par un junior fellowship, en 67<sup>ème</sup> section, UMR Agroécologie
- Le poste de PR libéré par Jean-Louis CONNAT, en 65<sup>ème</sup> section, UMR LNC
- Le maintien du support de PAST occupé par M. MICARD est accepté
- Le poste de PR libéré par M. MICHAILLE en 2022 sera arbitré au DOM 2022
- Sont arbitrés en publication différée les postes de MCF de Françoise LEBORGNE et Florence CATTIN
- Le support de PAST demandé en 67<sup>ème</sup> section est refusé

2) BIATSS

- Est publié à concours en 2022 un poste d'ATRF pour les serres. La transformation en poste de technicien n'a pas été acceptée.
- Le poste d'ASI de l'UMR LNC n'est pas ouvert à concours en 2022
- Tous nos supports de contractuels sont maintenus

Mme GAETAN souhaite savoir pourquoi le poste pour les serres n'a pas été retenu au niveau technicien.

Le directeur d'UFR répond que c'est la logique du coût constant qui a prévalu. La publication du poste à concours, qui n'était pas acceptée dans un 1<sup>er</sup> temps, est cependant une bonne chose pour permettre la pérennisation du personnel.

M.RIALLAND constate que l'uB ne recrute pas au niveau des fonctions assurées. C'est pourquoi notre établissement est de moins en moins attractif.

M.FARA annonce la vacance du poste de technicien de M. TAUBATY en décembre 2022.

Le directeur d'UFR répond qu'une discussion précoce sur le devenir de ce poste devra être engagée en interne.

♦ **Fonctions ouvrant droit à primes de responsabilités pédagogiques et de charges administratives pour l'année 2021-2022**

Les évolutions par rapport à l'année dernière sont la suppression des fonctions de pilotage de la pédagogie numérique et des équipements pédagogiques et de chargé de mission aux RI. En ce qui concerne la fonction de référent, ce n'est pas possible de la mettre en place en 2021-2022 car ce n'est pas financé et, pour la L2, nous essaierons de maintenir, sans soutien de l'uB.

**Unanimité (29 pour)**

## 7. Questions relatives aux locaux

### ♦ *Compte rendu de la commission des locaux du 4 octobre 2021*

- Conditions d'accès et d'hébergement des enseignants- chercheurs émérites

M.THOMAS explique le contexte : il visite actuellement les laboratoires afin de connaître leurs perspectives d'utilisation des locaux et leurs problématiques. Une réunion aura lieu ensuite avec les responsables pédagogiques et les départements afin de recenser les besoins et prioriser les demandes. Face à la pénurie de locaux, la commission des locaux réunie le 4 octobre 2021 a proposé d'adopter des règles applicables aux enseignants-chercheurs émérites en ce qui concerne la mise à disposition de locaux et l'accès au bâtiment.

Mme TROMPIER est surprise qu'un partage de bureaux soit envisagé car c'est le laboratoire qui décide de la distribution de ses locaux.

Le directeur d'UFR répond que les locaux ne sont la propriété ni des UFR, ni des laboratoires, mais de l'Ub qui a tendance à ne pas encourager la présence des EC émérites.

Mme LELOUP souligne que l'éméritat est accordé par rapport aux activités de recherche et pas d'enseignement.

Le directeur d'UFR répond que certains enseignants-chercheurs ne sont pas affiliés à un laboratoire. L'objectif est de ne pas bloquer trop de bureaux pour une présence qui s'avère réduite.

M.RIALLAND souligne que certains enseignants-chercheurs en activité n'ont pas de bureau dans le bâtiment Gabriel.

M.THOMAS rappelle les besoins de l'UFR, qui conduisent à recommander que les personnes occasionnellement et/ou transitoirement présentes bénéficient d'un bureau partagé.

M.FARA partage cet avis : il y a d'énormes besoins à l'UFR et la question de la fréquence doit être prise en compte. Dès lors que des enseignants-chercheurs en activité n'ont pas de bureau pour l'enseignement, c'est à l'UFR de donner des recommandations aux laboratoires.

MME LELOUP confirme qu'il est extrêmement important de mettre en place une règle. Elle-même n'a pas d'endroit où se poser entre deux enseignements.

Le directeur conclut que l'idée est de donner un cadre, en harmonie avec les laboratoires.

Le texte suivant est soumis au vote :

*« A leur demande, un espace de bureau partagé pourra être mis à disposition des enseignants-chercheurs et chercheurs émérites au sein du bâtiment Gabriel pendant la durée de leur éméritat. La proposition de localisation de l'espace de bureau partagé sera faite par la direction de l'UFR SVTE en lien avec la direction du laboratoire de rattachement.*

*L'accès au bâtiment en dehors des horaires d'ouverture devra faire l'objet d'une demande auprès de la direction de l'UFR SVTE en lien avec le laboratoire de rattachement.*

*A leur demande, les enseignants-chercheurs / chercheurs émérites pourront utiliser les laboratoires de recherche et les équipements spécifiques de leur laboratoire de recherche de rattachement selon les conditions définies par ce laboratoire. Cela n'engage pas à leur attribuer des surfaces de laboratoires « personnelles » au sein du bâtiment Gabriel.*

*Dans la mesure où l'enseignant-chercheur / chercheur émérite ne peut rester dans les locaux qu'il occupait lors de sa période d'activité, il doit s'assurer du déménagement de ses affaires personnelles, du rangement des locaux et de l'évacuation des produits chimiques, radioactifs et déchets biologiques avant la date de départ à la retraite. En cas de besoin d'un délai supplémentaire, une demande devra être soumise à la direction de l'UFR SVTE. »*

Unanimité (29 pour)

## 8. Compte(s) rendu(s) de commission(s)

### ♦ *Compte rendu de la commission des relations internationales du 7 septembre 2021*

La commission a abordé les points suivants :

- Présentation des missions de la commission RI
- Mise en place d'une base de données
- Mise à jour des prévisions de mobilité 2021-2022
- Renouvellement de conventions
- Alliance Forthem : les responsables seront invités à présenter les dispositifs Forthem à l'UFR
- Développement de l'anglais en licence

## 9. Approbation de convention

### ♦ *Convention avec l'EPAGE Haut-Doubs Haute Loue (M2 SEME)*

Il s'agit d'une convention récurrente qui porte sur une présentation des travaux de restauration du Drugeon aux étudiants du M2 SEME.

Unanimité (28 pour)

## 10. Questions diverses

### ♦ *Question de M. KRYPIEC sur les modalités de suppression de la compensation à l'UFR SVTE*

M. KRYPIEC souhaite avoir des informations suite à la suppression de la compensation votée par la CFVU le 13 septembre : à partir de quand, qui va décider, y aura-t-il des différences entre filières ?

Le directeur d'UFR souhaite que le conseil d'UFR prenne la décision, après avis de la commission de l'enseignement, dans un cadre homogène. Certaines UE sont le cœur de la formation.

M. RIALLAND pense que cela concerne essentiellement le master MEEF.

M. BELLENGER rappelle qu'au département SAVAN, cette discussion existe depuis plusieurs années.

M. KRYPIEC n'a rien contre le principe pour les masters, dans l'état actuel des choses.

### ♦ *Question de M. BELLENGER sur la prise en charge d'un nouvel ordinateur*

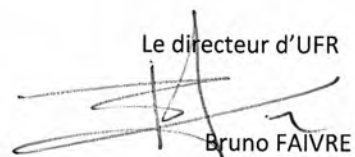
Le département SAVAN a été sollicité par un PAST pour l'achat d'un ordinateur. Cela ne relève pas du département. Qui doit prendre en charge ?

M. RIALLAND répond qu'il revient à la formation (master MIB) de procéder à l'acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h30.

Dijon, le 27 octobre 2021

Le directeur d'UFR



Bruno FAIVRE